Saint-Martin-d'Hères, le 13 juin 2025

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes

Direction générale déléguée Formation
Université Grenoble Alpes
CS 40700
38058 Grenoble cedex 9 - France

Chrono : PCAc/DGDF/CFVU/Convocation_04//24-25
Affaire suivie par : C. Boyer Morin
Pôle assistance
+33 (0)4 76 18 79 95
dgdform-assistance@univ-grenoble-alpes.fr

CONVOCATION
À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Je vous prie de bien vouloir assister à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) qui se tiendra le :

Mardi 24 juin 2025 à 14h

Amphi G, centre de langues vivantes_CLV
180, allée des amphis
Domaine universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

L'ordre du jour est le suivant :

Points d'information

1. **Informations du Vice-président Formation**
   - *Réforme des études de santé*
   - *Accès au métier d'enseignant*
   - *Retour auto-évaluation*
   - *Rythmes universitaires*
   - *Suivi création/modification/suppression de parcours de l'offre de formation accréditée et non accréditée*

2. **Présentation de la transition écologique pour un développement soutenable, TEDS**

3. **Présentation du calendrier CFVU 2025/2026**

Points soumis à vote

1. **Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025**
3. **Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des ~~mineurs~~ majeurs** ***(correction en séance du 24/06/2025)***
4. **Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"**
5. **Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire**
6. **Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD**
7. **Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances des composantes transversales**
9. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM**
10. **Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT**
11. **Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)**
12. **Questions diverses**

Si vous ne pouvez pas être présent, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, quel que soit son collège. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Si un étudiant titulaire ne peut pas être présent, il est prié d'en informer son suppléant afin que ce dernier puisse assister à la séance en son absence.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Le Président du Conseil académique
de l'Université Grenoble Alpes

Serge SLAMA

PROCURATION

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Grenoble Alpes

Je soussigné(e) …… donne procuration à …… pour me représenter et voter en mon nom lors de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du **mardi 24 juin 2025.**

Fait à Saint Martin d'Hères le……

Signature

NB :

- Cette procuration est à remettre à la personne de votre choix qui doit impérativement être membre de la CFVU (sans distinction de collège) ou à transmettre par mail à dgdform-assistance@univ-grenoble-alpes.fr en amont de la réunion.
- Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.